

RAPPORT D'ACTIVITE DU COLLEGE MEDICAL
POUR L'ANNEE
1996

En 1996 la composition du Collège médical était la suivante:

Président:	Dr. Georges ARNOLD
Vice-Président:	Monsieur Paul WELSCHBILLIG
Secrétaire:	Dr. Nic MAJERUS

Membres effectifs:

MM. les Drs. Jean BEISSEL, Francis CERF, Jean KRAUS, Nicolas MAJERUS, Paul ROLLMANN, Jos STEICHEN, Georges KAYSER et Mathias SCHROEDER.
Mlle Michèle WOLFF pharmacien.

Membres suppléants:

MM. les Drs. Fernand HASTERT, Raymond LIES, Marc ROLLMANN, Guy SCHEIFER, Jean-Paul LANG et Jos SCHWICKERATH.
Mlle Viviane KNEPPER et M. Alain NEIERS, pharmaciens.

Secrétaire administratif: M. Pierre SCHROEDER.

Le présent rapport d'activité procède, pour faciliter les observations et comparaisons, d'après approximativement les mêmes schémas et rubriques que ceux publiés aux rapports d'activité précédents.

Comme dans le passé, les chiffres respectivement les pourcentages figurant entre parenthèses correspondent à l'année 1995 et permettent de constater des progressions ou des régressions dans les différents chapitres par rapport à l'année précédente.

En 1996 le Collège médical s'est réuni 35 (34) fois en séances plénières pour traiter les dossiers en instance.

Le rapport d'activité 1996 comporte les rubriques suivantes:

- I) Avis sur des projets de loi, de règlements grand-ducaux et de règlements ministériels.
- II) Avis sur les nouvelles nomenclatures des actes et services pris en charge par l'assurance maladie.
- III) Discussions, propositions et avis sur des questions particulièrement importantes soulevées au fil de l'année 1996.
- IV) Analyses de contrats d'association entre médecins.
- V) Examens de demandes d'autorisation d'exercer, de stage et de remplacement.
- VI) Avis au sujet des candidatures pour pharmacies vacantes.
- VII) Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires.
- VIII) Examens de textes d'annonces, de papiers et de plaques professionnelles.
- IX) Entrevues diverses.
- X) Divers.

* * * * *

I) Avis sur des projets de loi, de règlements grand-ducaux et de règlements ministériels.

Projets de loi:	02 (00)
Projets de règlements grand-ducaux:	10 (13)
Projets de règlements ministériels:	01 (04)
Total:	13 (17)

Sont énumérés ci-après les projets qui ont retenu plus particulièrement l'attention du Collège médical:

- Projet de loi portant création d'un établissement public dénommé "centre neuro-psychiatrique".
- Avant projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 20 novembre 1984 fixant la procédure à suivre pour obtenir l'autorisation d'exercer la profession de médecin et de médecin dentiste.
- Projet de règlement grand-ducal relatif aux substances visées aux tableaux III et IV de la Convention sur les substances psychotropes faite à Vienne, le 21.02.1971.
- Avant projet de règlement grand-ducal fixant la procédure à suivre pour obtenir l'autorisation d'exercer au Grand-Duché certaines professions de santé.
- Avant projet de règlement grand-ducal portant sur les règles de l'exercice de certaines professions de santé.

- Avant projet de règlement grand-ducal portant sur l'exercice de la profession d'infirmier.
- Avant projet de règlement Grand-Ducal portant sur l'exercice de la profession de masseur.
- Projet de règlement grand-ducal déterminant les disciplines d'un laboratoire d'analyse de biologie médicale et réglementant la formation spécialisée des responsables de laboratoire.
- Projet de règlement grand-ducal modifiant le plan hospitalier national.

II) Avis sur les nouvelles nomenclatures des actes et services pris en charge par l'assurance maladie.

Divers avis concernant les actes et services des médecins, des sages-femmes, des actes et services fournis dans le centre thermal de Mondorf-Bains et de la radiologie interventionnelle ont été adressés au Président de la commission de nomenclature.

III) Discussions, propositions et avis sur des questions particulièrement importantes soulevées au fil de l'année 1996.

Parmi les avis particulièrement importants du Collège médical il y a lieu de citer les suivants :

- élaboration d'un avis au sujet des conditions requises pour l'exercice de la médecine en tant que médecin généraliste dans chacun des pays de l'Union Européenne;
- élaboration d'un avis au sujet de la prise en charge médicale et psychiatrique des détenus accusant des troubles mentaux ou des troubles du comportement et étant réellement ou partiellement dangereux;
- élaboration d'un avis au sujet de la formation des candidats maîtres de stage;
- élaboration d'un avis au sujet d'un projet de création d'une société grand-ducale de médecine générale;
- élaboration d'un avis au sujet de l'implantation et du fonctionnement de cliniques, type "Tagesklinik" au Luxembourg;
- élaboration de divers avis au sujet d'installation de divers cabinets médicaux dans un même immeuble;
- élaboration d'un avis au sujet d'une question sur le mode de rémunération pour les futures structures du service de médecine interne de l'hôpital du Kirchberg;
- élaboration de plusieurs avis au sujet de la rédaction du nouvel annuaire téléphonique "Wäis a Giel Säiten" par la firme Editus;
- élaboration d'un avis au sujet de la sauvegarde du secret médical lors de l'examen d'embauche prévu dans le cadre de la loi du 17 juin 1994 concernant les services de santé au travail;

- élaboration d'un avis au sujet de l'organisation du service de garde et de remplacement;
- élaboration de plusieurs avis au sujet d'une certaine publicité faite par divers établissements hospitaliers du Luxembourg;
- établissement de recommandations au sujet du port non autorisé de titres par certains médecins;

Dans les grandes lignes, les mesures, conseils et directives dont question ci-dessus découlent principalement de l'application des stipulations contenues soit au Code de déontologie médicale soit dans la législation sanitaire.

Pour répondre aux multiples questions et pour préparer les nombreuses interventions, le nombre de lettres expédiées par le secrétariat du Collège médical a atteint le chiffre de 366 (283 c.à.d. une croissance de 29%)

* * * * *

IV) Analyse des contrats d'association entre médecins.

Douze (7) contrats d'association entre médecins ont été soumis pour avis au Collège médical.

* * * * *

V) Examen de demandes d'autorisation d'exercer, de stage et de remplacement.

A) Demandes d'autorisation d'exercer:

1. médecins généralistes:	1992	1993	1994	1995	1996
Avis favorables cand. lux.	30	18	14	08	04
Avis favorables cand. étrangers	08	18	16	05	04
Avis défavorables cand. lux.	00	00	03	00	00
Avis défavorables cand. étrangers	02	03	09	06	09
Total des avis émis:	40	39	42	19	17

2. médecins spécialistes:	1992	1993	1994	1995	1996
Avis favorables cand. lux.	16	20	35	22	36
Avis favorables cand. étrangers	17	29	26	26	11
Avis défavorables cand. lux.	03	00	05	01	02
Avis défavorables cand. étrangers	00	04	08	00	10
Total des avis émis:	36	53	74	49	59

3. médecins dentistes:	1992	1993	1994	1995	1996
Avis favorables cand. lux	01	02	05	03	03
Avis favorables cand. étrangers	10	11	12	13	06
Avis défavorables cand. lux	01	00	00	00	00
Avis défavorables cand. étrangers	02	03	03	00	03
Total des avis émis:	14	16	20	16	12

4. pharmaciens	1992	1993	1994	1995	1996
Avis favorables cand. lux.	07	08	05	06	10
Avis favorables cand. étrangers	05	08	17	16	09
Avis défavorables cand. lux.	01	00	00	00	00
Avis défavorables cand. étrangers	00	04	01	00	01
Total des avis émis:	13	20	23	22	20

B) Demandes d'autorisation de stage et de remplacement:

	1992	1993	1994	1995	1996
Autor. MEVS candidats luxbgeois	03	04	04	03	05
Autor. MEVS candidats étrangers	20	35	47	46	53
Refus MEVS candidats luxbgeois	00	00	01	00	00
Refus MEVS candidats étrangers	01	00	00	01	00
Autor. NON MEVS cand. luxbgeois	04	18	23	24	24
Autor. NON MEVS cand. étrangers	22	34	55	65	64
Refus NON MEVS cand. luxbgeois	00	00	01	01	00
Refus NON MEVS cand. étrangers	00	00	04	02	02
Total des avis émis:	50	91	135	142	148

* * * * *

VI) Avis au sujet des candidatures pour pharmacies vacantes.

2 (3) avis ont été élaborés pour les pharmacies à Steinsel (nouvelle concession) et à Esch-sur-Alzette.

* * * * *

VII) Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires.

45 (27) plaintes ont fait l'objet d'examens et de décisions.

Il importe au Collège médical de souligner que l'année 1996 a connu une progression de 66% de plaintes par rapport à l'année précédente. Contrairement à l'année 1995 où aucun dossier n'a été transmis au Conseil de discipline étant donné que celui-ci a rencontré les plus grandes difficultés pour accomplir sa mission à cause de la réforme du Collège médical toujours en suspens, ce dernier a jugé indispensable d'en transmettre néanmoins trois cas particulièrement graves à l'autorité supérieure; il s'agit notamment d'un cas de problème de facturation frauduleuse, d'un cas de refus de participation au service de garde et dans un dernier cas d'un comportement calomnieux envers les autorités.

Avant de passer au détail des plaintes le Collège médical estime utile de citer le Professeur Bernard Glorion, Président du Conseil National de l'Ordre des médecins

français qui a résumé le problème des plaintes d'une façon, qui s'applique certainement aussi à la situation dans notre pays, en disant: "Ces griefs sont généralement la conséquence d'un malentendu ou d'une absence de dialogue" (Bulletin de l'Ordre des Médecins, numéro 2, février 1997). En effet certains confrères seraient bien conseillés d'abandonner leur attitude "ex cathedra" et d'essayer de consacrer quelques minutes supplémentaires au dialogue tant recherché par le patient.

Pour le détail des plaintes il y a lieu de se référer au tableau et aux explications ci-après.

Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires:	1992	1993	1994	1995	1996
1) Médecin c/ médecin	11	09	06	05	07
2) Patient resp. établissement public c/ médecin	28	19	21	20	36
3) Médecin c/ patient	01	00	00	00	01
4) Collège médical c/ médecin	03	01	00	00	00
5) Patient c/ établissement public et/ou médecin	02	04	04	01	00
6) Divers	00	01	00	01	01
Totaux:	45	34	31	27	45

Explications:

Ad 1) Parmi les 7 plaintes et litiges déposés il y a lieu de préciser que:

4 affaires concernaient un comportement peu confraternel entre médecins,
 2 affaires concernaient un refus d'acceptation de certificats médicaux.
 1 affaire concernait un refus d'assurer le service de garde.

Ad 2) Parmi les 36 plaintes et litiges déposés il y a lieu de préciser que:

8 affaires concernaient des traitements médicaux non appropriés,
 4 affaires concernaient des traitements dentaires non appropriés,
 2 affaires concernaient des résultats opératoires contestés,
 3 affaires concernaient des refus d'acceptation de certificats médicaux (lire certificats de complaisance),
 6 affaires concernaient un comportement incorrect sur le plan humain,
 1 affaire concernait la divulgation de propos diffamatoires,
 4 affaires concernaient des incidents critiquables survenus lors de l'assurance du service de garde,
 5 affaires concernaient des tarifications non appropriées,
 2 affaires concernaient des refus de remettre des dossiers médicaux,
 1 affaire concernait la divulgation de propos diffamatoires par voie de circulaire.

Ad 3) L'unique affaire concernait un refus d'acceptation d'un certificat médical,

Ad 4 et 5) Néant.

Ad 6) L'unique affaire concernait un problème d'application de directives élaborées par les services de la Direction de la Santé.

* * * * *

VIII) Examens de textes d'annonces, de papiers et de plaques professionnelles.

17 (24) annonces ont été avisées favorablement.

25 (10) annonces ont été soit avisées défavorablement soit retournées au demandeur accompagnées par des recommandations à respecter.

* * * * *

IX) Entrevues.

Au fil de l'année 1996 le Collège médical a eu 8 entrevues diverses qui sont énumérées ci-après:

1 entrevue prolongée avec Monsieur le Ministre de la Santé à l'occasion de la présentation des vœux à l'occasion du Nouvel An;

1 entrevue avec le Ministère de la Santé et des délégués de l'AMMD au sujet de la réforme du Collège médical;

1 entrevue avec un médecin suite à une condamnation par la justice pour un comportement déplacé dans la vie civile;

1 entrevue avec le responsable d'un établissement hospitalier au sujet d'un comportement déplacé d'un médecin;

1 contact "éclair" avec un avocat-mandataire d'un médecin au sujet d'une plainte à l'encontre de celui-ci;

1 entrevue avec deux médecins au sujet de la compétence de l'établissement de certificats médicaux;

1 entrevue avec les responsables de la clinique Ste Thérèse et les délégués de l'AMMD au sujet du projet de règlement grand-ducal modifiant le plan hospitalier national;

1 entrevue avec Monsieur Pierre Gehlen, Président du Conseil de discipline au sujet du fonctionnement du Conseil de discipline.

A ces entrevues aux sujets divers s'ajoutent 26 entrevues supplémentaires au sujet de la vérification des connaissances linguistiques des candidats médecins, médecins dentistes et pharmaciens.

* * * * *

X) Divers.

A) Actions contre la publicité illicite et tapageuse.

A huit reprises le Collège médical est intervenu auprès des annonceurs, firmes et personnes individuelles prônant les qualités miraculeuses d'appareils utiles et même indispensables au maintien d'un bien-être général. Ses interventions s'adressaient aussi aux personnes ne disposant d'aucune formation spéciale mais "offrant des cours ou des séminaires dans le but de rétablir la santé de tout un chacun".

B) Réforme du Collège médical.

La dernière version du projet de proposition de la réforme du Collège médical a été complétée par l'élaboration d'un projet de budget déterminant les coûts de fonctionnement du Collège médical après la réforme. Dans cet ordre d'idées cet aspect du projet de la réforme figurait à dix reprises à l'ordre du jour du Collège médical.

* * * * *